

BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Directeur Général

661 - R.P.S.

MVA/MA - N°776/2009

Contact Maryvonne VAREILLES

☎ 04.91.83.70.93

Fax 04.91.83.71.02

Marseille le 23 JUL. 2009

Objet: Modalités pratiques de traitement de l'entente préalable et d'envoi des ordonnances

Madame, Monsieur,

Par lettre du 10 juin 2009 nous vous informons de la mise en œuvre à compter du 15 juillet 2009 des modalités de traitement de l'entente préalable définies par la décision UNCAM (Journal Officiel du 8 Mars 2008).

Ce courrier et ce nouveau dispositif ont suscité de la part de votre profession de nombreuses questions. Il nous est donc apparu utile d'apporter quelques précisions concernant notamment le circuit des ordonnances, et de joindre à la présente un récapitulatif des questions posées et des réponses qui peuvent être données.

Nous vous rappelons la nécessité de nous transmettre les prescriptions, même en l'absence de demande d'entente préalable. A ce titre notre précédent courrier établissait une distinction entre les destinataires de règlement en cas de Feuilles de Soins Electroniques.

Certains d'entre vous ont souligné les risques liés à ce dispositif compte tenu du mode d'organisation de la CPCAM 131 qui rattache chaque professionnel à une Unité de Gestion très souvent différente de celle de ses patients.

En conséquence, pour éviter tout dysfonctionnement susceptible de générer des difficultés de règlement des prestations en l'absence de tiers payant, il vous est possible d'adresser l'ensemble des prescriptions auprès de votre unité de gestion, quel que soit le destinataire du règlement (Tiers payant ou paiement direct à l'assuré).

Afin de répondre à l'ensemble de vos questions sur ce sujet, les délégués de l'Assurance Maladie seront amenés à vous rencontrer dans les semaines qui suivent.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

P/Le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint,



Pierre-Yves DUTHILLEUL

P.J.

Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône
56, chemin Joseph Aiguier - 13297 Marseille Cedex 9
Tél.: 04 91 83 70 00 - Fax : 04 91 83 73 39 - www.ameli.fr

Un numéro tout simple
pour nous joindre

36 46

Pis 24 sur tout le territoire

